

Paris, le 22 janvier 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Land de Sarre, membre d'honneur de l'Assemblée des Départements de France

Le 22 janvier 2019, la France et l'Allemagne ont signé le traité d'Aix-la-Chapelle impulsant un nouvel élan à la relation de confiance exceptionnelle qui unit les peuples et les territoires de nos deux nations. Le rôle majeur des collectivités territoriales, notamment celui des Départements a ainsi été reconnu dans la coopération franco-allemande. Celle-ci se traduit par des échanges et des partenariats concrets, au plus près des attentes de nos citoyens, comme la collaboration qui existe entre le Département de la Moselle et le Land de Sarre.

Le 22 janvier 2020, l'Assemblée des Départements de France et le Land de Sarre franchissent un pas supplémentaire par l'adhésion symbolique d'un Etat fédéré allemand à l'association qui représente les 104 Départements de France. 230 ans après leur création, les départements disposent de vastes compétences. Garants des solidarités humaines (personnes âgées, personnes handicapées, enfance et insertion sociale) et territoriales (soutien aux projets des communes), ils investissent et gèrent les réseaux routiers, accompagnent les projets des communes et offrent aux jeunes des conditions d'enseignement optimales dans les collèges.

Cet honneur fait au Land de Sarre illustre le dynamisme de sa « Frankreichstrategie ». Avec 46% d'écoles maternelles bilingues, l'enseignement du français à partir de l'école primaire et l'objectif du bilinguisme pour tous à l'horizon 2043, ce territoire à taille humaine porte haut les couleurs de la francophonie. La Commission européenne a par ailleurs labellisé cette politique de soutien exemplaire au plurilinguisme en 2017.

De juillet 2020 à juillet 2021, le Land de Sarre assurera la présidence tournante de la conférence des Ministres des Affaires européennes des Länder. A cette occasion, le rapprochement franco-allemand entre nos territoires compte parmi ses priorités. Par l'existence de nombreuses compétences communes aux Départements et aux Länder, la perspective d'une collaboration en termes d'identification et de partage de « bonnes pratiques » administratives est prometteuse. Dans le domaine des solidarités, un recueil franco-allemand sera ainsi publié pour valoriser les initiatives innovantes de nos territoires.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.

CONTACT : Sophie LE MOUËL – Directrice de la Communication
sophie.lemouel@departements.fr 01 45 49 60 31 - 06 89 82 77 22